

Centre de formation
agrée par la Fédération Française d'Équitation
sous le n° 2018ATE001
pour le titre à finalité professionnelle
« Accompagnateur de Tourisme Équestre »
Inscrit au RNCP – n° 36133
Formateur référent enregistré :

Franck BEAUDOING
- Accompagnateur de Tourisme Équestre
- BFE Guide de Tourisme Équestre
- BPJEPS Activités Équestre, mention Tourisme Équestre
Licence Fédérale : n° 7731814H
Carte Professionnelle d' éducateur sportif :
n° 03802ED6035

La Poneyterie

532 chemin de Combarinel
69 390 MILLERY
Tél : 09.75.98.44.58
Fax : 04.78.46.18.95

laponeyterie@outlook.fr
www.ecole-equitation-laponeyterie69.ffe.com

Règlement ATE – version 01/02/2022

Calendrier et plan de formation en apprentissage

« Calendrier de formation »

Dates de formation : du 18 mai 2022 au 16 mai 2023

- **13 semaines (35h)** de formation en O.F. entre les mois **de mai 2022 à octobre 2023**, soit : **455h**
- En présentiel, du mercredi au dimanche,
 - Certains week-end prolongés (vendredi, samedi, dimanche et lundi),
 - Certaines semaines pour les séjours d'encadrement (juillet / Août),
 - Certaines semaines de regroupement avec d'autres élèves de centre de formation de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- **32 semaines environ (35h)** de stage de mise en entreprise, soit : **1 125h (congés payés compris)**
Ce stage se déroule dans un établissement équestre titulaire d'un label « Centre de Tourisme Équestre » ou équivalent délivrée par la FFE en cours de validité à la date du début du stage.
- **Soit une durée de formation de 1 580 h (455h + 1 125h)**

Dates de formation : du 12 octobre 2022 au 03 octobre 2023

- **13 semaines (35h)** de formation en O.F. entre les mois **d'octobre 2022 et octobre 2023**, soit : **455h**
- En présentiel, du mercredi au dimanche,
 - Certains week-end prolongés (vendredi, samedi, dimanche et lundi),
 - Certaines semaines pour les séjours d'encadrement (juillet / Août),
 - Certaines semaines de regroupement avec d'autres élèves de centre de formation de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- **32 semaines environ (35h)** de stage de mise en entreprise, soit : **1 125h (congés payés compris)**
Ce stage se déroule dans un établissement équestre titulaire d'un label « Centre de Tourisme Équestre » ou équivalent délivrée par la FFE en cours de validité à la date du début du stage.
- **Soit une durée de formation de 1 580 h (455h + 1 125h)**

Plan de formation individuel

- **65 jours de formation** au sein du centre de formation : **(455 h)**
 - En présentiel, du mercredi au dimanche,
 - Certains week-end prolongés (vendredi, samedi, dimanche et lundi),
 - Certaines semaines pour les séjours d'encadrement (juillet / Août),
 - Certaines semaines de regroupement avec d'autres élèves de centre de formation de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- **160 jours de stage** en entreprise : **(1 125h – congés payés compris)**
 - En présentiel, jours à déterminer en fonction du fonctionnement du centre de Tourisme Équestre support,
 - Certains week-end prolongés (vendredi, samedi, dimanche et lundi),
 - Certaines semaines pour les séjours d'encadrement (juin, juillet / Août, septembre).

La formation :

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de :
455 heures (13 semaines de formation de 35h en Organisme de formation)
1 125 heures de stage en entreprise (congés payés compris).

Soit 1 580 heures au total, comme suit :

- **module 1 : Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre ----- (155 heures)**
- **module 2 : Techniques équestres du tourisme équestre ----- (150 heures)**
- **module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures ----- (80 heures)**
- **module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire ----- (70 heures)**
- **Stage de mise en entreprise ----- (1 125 heures)**
Ce stage se déroule dans un établissement équestre titulaire d'un label « Centre de Tourisme Équestre » ou équivalent délivrée par la FFE en cours de validité à la date du début du stage.

Validation des Unités Capitalisables suivantes :

- **UC1 : Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre.**
- **UC2 : Encadrer et animer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect de la déontologie et du bien-être animal.**
- **UC3 : Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien être.**